



Signature du Contrat de Ville Vendredi 11 septembre 2015

Communauté de Communes



Camont Eyrol Lup-Serresalle Margie-en-Causseaux Mouli Saint-Girons Sarrilès

CONTRAT DE VILLE

Saint-Girons Coeur de ville

DOSSIER DE PRESSE

- 1/ Discours de M. le Maire et Président de la Communauté de Communes
- 2/ Fiche n°1 : Présentation générale.
- 3/ Fiche n°2 : Action cohésion sociale.
- 4/ Fiche n°3 : Action accompagnement économique.
- 5/ Fiche n°4 : Action cadre de vie et renouvellement urbain.
- 6/ Fiche n°5 : Conseil Citoyen.



Signature du Contrat de Ville

Vendredi 11 septembre 2015



1/ Discours de M. François MURILLO, Maire de Saint-Girons, Président de la Communauté de Communes de l'agglomération de Saint-Girons

**Cérémonie de signature du contrat de ville de Saint-Girons « Coeur de ville »
en présence de M. Manuel Valls, Premier ministre,
de M^{me} Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,
et de M. Patrick Kanner ministre de la ville, de la jeunesse et des sports
le vendredi 11 septembre 2015 en préfecture de l'Ariège.**

Monsieur le Premier ministre,

Madame et monsieur le ministre,

Madame la préfète,

Messieurs les parlementaires,

Monsieur le président du Conseil régional,

Monsieur le président du Conseil départemental,

Messieurs les présidents des Communautés de communes,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et messieurs les représentants des corps constitués,

Mesdames et messieurs les représentants des conseils citoyens,

Mesdames et messieurs,

- Nous vivons aujourd'hui un grand jour pour l'Ariège, honorés que nous sommes de la présence du Premier ministre et de ministres éminents. Je tiens à souligner que votre visite, Monsieur le Premier ministre, Madame et Monsieur le ministre, est on ne peut plus légitime puisque nos territoires vous doivent beaucoup.
- Car c'est à vous, à vous et à votre gouvernement, que l'on doit l'inclusion dans la politique de la Ville de quartiers situés dans les villes-centres de nos territoires ruraux.
- Je vous remercie d'avoir ainsi pris en compte que toutes les problématiques des grands quartiers urbains (précarité, insécurité, pauvretés...) touchent aussi nos petits territoires, chacun ici j'en suis sûr vous sait gré d'avoir sorti nos quartiers sensibles de l'oubli dans lequel une conception urbaine de la politique de la ville les avait relégués.
- Au-delà des mesures, au-delà des chiffres et des mots, je reconnais là une manière de restauration de la dignité et de l'honneur des hommes et des territoires, marqueurs essentiels à mes yeux de la qualité d'une politique.



Signature du Contrat de Ville

Vendredi 11 septembre 2015



- Ces hommes, ce territoire de l'Ariège, méritent totalement votre confiance et la solidarité que leur témoignera la France, au travers des trois contrats de Villes signés aujourd'hui.
- Je parle au nom de Saint-Girons, que les gens d'ici appellent communément « la capitale du Couserans ». Une capitale de 7500 habitants, Monsieur le Premier ministre, mais une vraie capitale d'un pays plein d'histoires et d'épopées, dont les 18 vallées et les chemins de haute montagne racontent comment les vies de milliers d'hommes se sont croisées,
- un petit pays qui jamais n'a baissé la tête devant les puissants et les riches, ni devant les croisés du roi de France au XIII^e siècle, ni devant les maîtres de forges au XIX^e, ni devant l'occupant nazi au XX^e, car le devoir de révolte contre l'injustice et l'inégalité y est élevé au rang de vertu.
- Ce pays, le Couserans, a un destin indissolublement lié à ma Ville de Saint-Girons, dont je m'honore d'être le maire. Saint-Girons affirme avec fierté le caractère intangible de son unité et de sa solidarité avec l'ensemble du Couserans. Cela a été le sens de notre histoire passée, ce sera demain le sens de notre histoire à venir, et je m'attacherai personnellement à montrer la voie en ce sens.
- Vous comprenez donc que vous allez signer un contrat non pas seulement avec une ville et sa communauté de communes, mais à travers elle avec tout le Couserans et ses 95 communes, car nous ferons en sorte que les actions que nous allons mettre en place profitent à l'ensemble. C'est pourquoi chez nous, la notion de « quartier vécu » devrait plutôt s'élargir pour devenir le « pays vécu ».

Voici pour le territoire. Venons-en maintenant au contenu du contrat.

- Il a une originalité : non seulement il a été établi dans un processus de totale concertation avec les acteurs de terrain, mais il a été écrit avec eux. Les associations, les administrations, vos services Madame la Préfète, doivent être ici chaleureusement remerciés.
- Le conseil citoyen que nous avons mis en place va se réunir bientôt. Nous comptons sur lui pour poser librement sur les actions un regard juste et sans complaisance. Je salue les représentants du conseil citoyen de Saint-Girons présents dans la salle.

Les projets qui nous attendent sont nombreux. Pour l'essentiel, je citerai :

- pour le **pilier cohésion sociale** l'amélioration de l'offre de santé, le développement de la réussite éducative, la mobilité des jeunes
- pour le **pilier urbanisme** la revitalisation du centre avec une Maison du Projet résolument tournée vers la jeunesse, la réhabilitation d'îlots avec des logements sociaux et des espaces publics et équipements de qualité, comme par exemple la création d'une Maison des artistes et des métiers d'art à l'Îlot des Jacobins, la création d'un cheminement sur berges, la reconquête du parc du château des Vicomtes
- pour le **pilier action économique**, des mesures orientées vers l'emploi des jeunes et la revitalisation de nos commerces.



Signature du Contrat de Ville

Vendredi 11 septembre 2015



Le temps de l'étude est terminé. Le temps de l'action commence.

- La première action sera de reprendre chaque fiche et de la transformer en réalité concrète.
- Je n'attendrai pas. Dès la semaine prochaine, je préviens les partenaires identifiés dans le texte signé que je vais m'adresser à eux, afin de continuer le travail entrepris et le concrétiser, en concertation avec les acteurs locaux, associations et institutions publiques et privées de toutes sortes.
- Évidemment, il nous faudra des moyens en complément des nôtres. Evidemment, nous aurons besoin de l'aide de tous nos partenaires signataires de ce contrat qui représente pour Saint Girons et pour le Couserans un véritable projet de société. Votre présence à tous ici aujourd'hui témoigne de l'intérêt que vous portez au développement harmonieux de nos territoires et j'espère et je sais, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le ministre de la Ville, que vous allez agir dans le bon sens.
- Je vous fais confiance et je vous ferai personnellement remonter les fruits de notre travail. Je souhaite qu'il vous soit possible, dans quelques années d'ici, de revenir à Saint-Girons pour constater de visu les résultats de la politique que nous allons impulser ensemble.

Je terminerai par une anecdote. Cet été, j'ai écouté une émission de radio consacrée à Jean d'Ormesson. Il disait qu'il revendiquait désormais deux idées politiques majeures tout à fait nouvelles chez lui : celle des vertus du progrès et celle de la nécessité de réduction des inégalités.

C'est la première fois, je l'avoue, que je me suis senti proche de Jean d'Ormesson. Car le progrès et la réduction des inégalités, c'est bien ce que nous allons entreprendre avec les contrats de ville, et cela commence demain.

Je vous remercie.



Signature du Contrat de Ville

Vendredi 11 septembre 2015



2/ Fiche n°1 - Présentation générale

La Politique de la Ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.

L'identification des nouveaux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville se base sur le critère unique de la pauvreté, en observant la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de référence : 1300 quartiers de 700 communes de France ont été identifiés le 3 juillet 2014 comme bénéficiaires d'un Contrat de Ville.

- L'**objectif** de la réforme est de simplifier la géographie actuelle, en créant un périmètre unique, le **quartier prioritaire de la Politique de la Ville**, et en la recentrant sur les territoires les plus en difficultés pour en faire un véritable levier de développement et de cohésion sociale et urbaine pour ces quartiers.

La Politique de la Ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques résidant ou exerçant dans le périmètre défini, avec notamment la création d'un **Conseil Citoyen** adossé au Contrat de Ville.

- À **Saint-Girons**, c'est le **centre ancien** qui est concerné et sur lequel tous les efforts vont se concentrer, pour une redynamisation positive dont l'impact s'étendra bien au-delà de ce seul quartier pour rayonner à l'échelle du Pays Couserans.
- Le **Contrat de Ville**, signé le 11 septembre 2015, inaugure un nouveau cadre contractuel entre l'État, la Communauté de communes et la ville, chargées de décliner la Politique de la Ville sur le terrain dans un document unique établi pour 6 ans.

Il comporte un **état des lieux** rédigé sous forme de diagnostic, les orientations stratégiques, objectifs et actions. L'élaboration de ce document a été possible grâce à l'implication de très nombreux acteurs : collectivités, services de l'Etat, mais aussi partenaires institutionnels et associatifs, structures sociales, économiques...

Cette **démarche participative** est une force qui a permis d'établir des orientations et des actions adaptées aux besoins des usagers.

Des priorités s'organisent autour de **quatre thématiques** : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Des **axes transversaux doivent être poursuivis** : l'égalité homme-femme, la jeunesse, la lutte contre les discriminations, la mobilité, la transition énergétique.



Signature du Contrat de Ville

Vendredi 11 septembre 2015



3/ Fiche n°2 - Action cohésion sociale

Les Contrats de Ville s'articulent autour de quatre « piliers » : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Au cours de l'élaboration du Contrat de Ville de Saint Girons, le choix a été fait de développer **la thématique de la citoyenneté et des valeurs de la République** comme un axe transversal au sein du pilier de la cohésion sociale.

Ce pilier regroupe les orientations stratégiques dans les domaines suivants : santé, éducation, jeunesse, sport, culture, vie associative, sécurité et prévention.

- Dans le domaine de la **santé**, l'offre de soins sera consolidée et étendue, avec la mise en œuvre de notre **Projet Local de Santé** et la création d'une Maison de Santé, des actions de promotion aux dépistages, vaccination, nutrition.

L'amélioration de l'accès aux droits sera recherchée, des ateliers de lutte contre l'illettrisme seront remis en place. La mobilisation des acteurs permettra une meilleure prise en charge de la santé mentale grâce à la création d'un **Conseil Local en Santé Mentale**.

Les personnes âgées feront l'objet d'actions ciblées dans le cadre du dispositif **MONALISA** et un projet de portage de repas à domicile.

- Au sujet de l'**éducation**, il s'agira de mettre en place les conditions de la réussite éducative. Le **PEDT (Projet Éducatif Territorial)** et notre **PEL (Projet Éducatif Local)** seront déclinés pour et par les enfants et les jeunes, grâce aux parents, animateurs, associations, enseignants, institutions, qui tous oeuvreront pour permettre leur réussite.

Une des actions phares consiste à créer **une cuisine centrale** permettant de préparer et livrer les repas du Multi- accueil, des écoliers et du portage à domicile. Le soutien à la parentalité fera l'objet de plusieurs actions, et l'augmentation de dispositifs labellisés sera recherchée.

- Concernant la **jeunesse**, de nombreuses actions sont prévues. Un meilleur accompagnement vers la vie étudiante et active avec la mise en place d'un **forum de l'orientation**, l'extension du service civique et la mise en œuvre de la garantie jeunes, un travail sur la mobilité, et la création d'un lieu dédié favorisant l'accès aux loisirs et à la culture.
- Le **sport**, la **culture** et les **associations** seront valorisés par la mise en place d'un **forum annuel** ; la **mixité sociale** sera notre objectif et une résidence d'artistes en coeur de ville permettra une synergie d'acteurs vers tous les publics.
- En matière de **sécurité** et de **prévention**, le **travail de rue** sera poursuivi et accentué en fonction des moyens et des besoins. Le **vivre-ensemble**, avec l'objectif de réveiller la conscience citoyenne de chacun, sera un axe important de notre Contrat de Ville.

L'expertise et les réflexions du Conseil Citoyen sur tous ces sujets seront un apport précieux pour la réussite et la pertinence des actions.



Signature du Contrat de Ville

Vendredi 11 septembre 2015



4/ Fiche n°3 - Action cadre de vie et renouvellement urbain

Le Contrat de Ville de Saint Girons prévoit de mettre tous les moyens possibles en œuvre pour lutter contre la paupérisation du centre ville, avec un objectif constant : le développement durable.

Le premier enjeu sera de **reconquérir l'habitat du centre ancien**, qui souffre à la fois de forte vacance et de trop nombreux logements indignes, avec un manque d'espaces publics et des difficultés de stationnement.

Le second enjeu veillera à **améliorer la qualité de l'habitat**, à encourager la **réhabilitation de logements vacants** et/ou indignes en veillant à promouvoir l'installation de familles, à adapter les logements au vieillissement de la population, et à favoriser la bonne cohabitation commerce/ logement.

Une des actions consistera à **structurer la liaison Est/Ouest le long des berges du Salat**, et à mettre en œuvre **une stratégie de stationnement** dans le cadre d'un schéma global de circulation afin d'encourager et de fluidifier les déplacements.

L'embellissement du centre-ville fera l'objet de nombreuses actions, **en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises** notamment, ainsi que les liaisons douces.

Afin de permettre la revitalisation du centre urbain de Saint Girons, des actions majeures de renouvellement urbain sont prévues au sein de quatre îlots identifiés.

- Ainsi, **la préservation du quartier République**, avec pour objectif de stopper une amorce de dévitalisation, est la première des mesures qui sera mise en œuvre avec **la création d'une Maison du Projet**, qui se veut devenir le lieu dédié à la jeunesse et à la culture, et sera également le siège de notre Conseil Citoyen.
- De plus, la recomposition de **l'îlot des Jacobins** est envisagée, avec un projet d'aménagement d'ensemble qui verrait naître **une Maison des artistes et des Métiers d'art**.
- Le réaménagement du **parc du Château des Vicomtes** est également un projet essentiel à la redynamisation de notre ville, avec un enjeu d'importance car c'est un espace public intergénérationnel potentiel.
- **La rue Saint Valier** ne sera pas oubliée, avec un projet de réhabilitation de logements sociaux de qualité, valorisant l'habitat en travaillant sur l'espace public et privé.



Signature du Contrat de Ville Vendredi 11 septembre 2015



5/ Fiche n°4 - Action accompagnement économique, développement économique et commercial

La première action de ce pilier sera de **recruter un adulte-relais**, avec un profil axé autour de compétences dans le domaine du développement économique et de la médiation sociale, qui jouera un rôle clé au sein du centre ville, quartier prioritaire de la Politique de la Ville.

L'enjeu majeur est de tout mettre en œuvre pour favoriser l'emploi local, en développant la qualification professionnelle, en favorisant l'insertion notamment par l'activité économique : ainsi, l'accompagnement des demandeurs d'emploi sera renforcé, l'accès à la garantie jeunes encouragé, l'aide à la création d'activités et le parrainage développés et des chantiers d'insertion seront lancés.

Le Contrat de Ville prévoit également de **maintenir et de développer l'offre commerciale actuelle**, notamment en visant une offre nouvelle de proximité, en s'adaptant aux besoins de la clientèle sédentaire et touristique.

En effet, la **ville possède un tissu commercial très dense**, à l'échelle du Pays Couserans. C'est une force qu'il faut conserver pour que Saint Girons reste attractive et dynamique.

La vocation commerciale du centre-ville sera consolidée.

Enfin, au vu du nombre très élevé de personnes âgées dans le quartier prioritaire (la moitié environ a plus de 60 ans, et 20% plus de 80 ans) **la silver-économie** sera travaillée, avec par exemple la création d'un logement témoin adapté à la mobilité réduite et la réhabilitation de logements vacants spécialement dédiés à ces publics.

Toutes ces actions viseront le développement de l'emploi local, avec pour public-cible les demandeurs d'emploi.



Signature du Contrat de Ville

Vendredi 11 septembre 2015



6/ Fiche n°5 - Le Conseil Citoyen

Les « conseils citoyens » ont été créés par la loi du 21 février 2014 « de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ». **Leur objectif** est de « confronter les dynamiques citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants ».

La constitution et l'action du Conseil Citoyen doivent respecter les principes de liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, souplesse, indépendance, pluralité, parité et proximité. Il est indépendant et neutre.

En respectant ses principes, le Conseil Citoyen vise **une représentation la plus fidèle possible des habitants et acteurs du quartier prioritaire**, notamment en effectuant un tirage au sort afin d'intégrer « les personnes et collectifs les plus éloignés des instances de concertation classiques ».

- **Le Conseil Citoyen décide de ses modalités d'organisation et de fonctionnement**, il peut faire appel à des « experts » extérieurs au Contrat de Ville.

Ses membres se concertent pour définir les deux personnes (un représentant des acteurs locaux et un représentant des habitants) qui participeront aux instances de pilotage du Contrat de Ville.

- **La collectivité et les services de l'État accompagnent les travaux** du Conseil Citoyen, notamment en mettant à la disposition des membres les informations et documentations relatives à la mise en œuvre et au suivi du Contrat de Ville. Des formations seront recherchées en fonction des demandes et des besoins.

Les membres du Conseil Citoyen ont connaissance des actions prévues, apportent leur expertise d'usage, sont force de propositions.

- **L'initiative citoyenne et la dynamique participative sont donc au coeur de la création de cette instance**, qui offre l'opportunité d'une information et d'échanges permanents entre les habitants, les associations et les institutions.
- **Le Conseil Citoyen de Saint Girons** comporte 40 membres prévisionnels, dont **20 acteurs locaux** (associations culturelles, sportives, artistiques, d'insertion, à caractère social, commerçants et chefs d'entreprises...), et **20 habitants** dont la moitié se sont portés volontaires et l'autre moitié est issue d'un tirage au sort sur un panachage de listes électorales et listes postales.

Une réunion a eu lieu le 7 juillet dernier, et la prochaine aura lieu en octobre.